

CONTRAT D'ENGAGEMENT LEGUMES d'AMAPOULE

S a i s o n 2 0 2 0 / 2 0 2 1

(Du 30 Septembre 2020 au 15 Septembre 2021)

**Entre**

Jean-Michel Garsztka  
3 chemin du Froid Val – 95270 Asnières sur Oise

**Et**

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_ Adhérent-e de l'AMAP

*L'association s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées et à ne les utiliser que pour vous transmettre des informations relatives à l'association et à ses activités.*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la *Charte des AMAP*<sup>1</sup>, à savoir :

**Engagements de l'adhérent-e**

- ◆ pré-financer la production,
- ◆ assurer au moins 4 permanences distribution et se rendre au moins 1 fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- ◆ gérer de manière autonome le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions<sup>2</sup>,
- ◆ participer aux réunions de bilan (2 par an).

**Engagements du maraîcher partenaire**

- ◆ livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- ◆ être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérent-e-s sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- ◆ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- ◆ ne pas utiliser de produits chimiques, hormis circonstance exceptionnelle qui aura été explicitée à un responsable de l'AMAP.

**Engagements communs**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au Comité des soucis rencontrés.

**Part de récolte**

1 distribution hebdomadaire de 2 types de paniers\* de légumes variés sur **45 semaines**.

*\*à titre indicatif, le petit panier fait environ 3 kg, le grand est 1,5 fois plus grand.*

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s, l'agriculteur partenaire, et un-e représentant-e du réseau régional des AMAP.

Ce contrat est établi en 1 exemplaire conservé par le trésorier de l'AMAP (copie sera délivrée sur demande).

Vacances estimées : 25 Décembre 2020 ; 1e Janvier 2021 ; 15 Juillet 2021 ; 12 Août 2021 + 2 jours dans l'année.

◆ **Modalités pratiques (Légumes)**

**Taille du panier**

- Grand panier ( 24 €)
- Petit panier ( 16 €)

**Règlement**

- Un chèque annuel encaissable à partir du 30 septembre 2020
- Deux chèques encaissables aux dates suivantes  
30 septembre 2020 et 24 mars 2021
- Quatre chèques encaissables aux dates suivantes  
30 septembre 2020; 23 décembre 2020; 24 mars 2021 et 16 juin 2021

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de  
« Jean-Michel Garsztka »**

**Montants des chèques**

Saison complète – année 2020/2021 (45paniers)

	Petit panier ( 16 €)*	Grand panier ( 24 €)*
Paiement en 1 chèque de	720 €	1080 €
Paiement en 2 chèques de	360 €	540 €
Paiement en 4 chèques de	180 €	270 €

◆ **Partage des récoltes**

**Jour** : mercredi

**Horaire** : 19h30 à 20h30 (*sous réserve de modifications*)

**Lieu** : Salle Municipale, 1 avenue des marronniers à Saint-Ouen (*sous réserve de modifications*)

**1er partage** : 30 Septembre 2020

**Dernier partage** : 15 Septembre 2021

Fait à Saint-Ouen, le .....

Noms et signatures :

**L'adhérent-e**

**Le producteur**

Jean-Michel Garsztka

**Le/la Président(e) d'AMAPoule**

[Président(e) AMAPoule]

<sup>1</sup> Disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : amap-idf.org

<sup>2</sup> L'adhérent prend note que tout panier qui ne sera pas récupéré le jour de distribution à 20h30 est susceptible d'être cédé aux Restos du cœur.

\*Tarifs validés à l'AG du 16 Septembre 2020 .